

**Atelier de planification d'une stratégie sous
régionale d'atténuation des conflits Hommes-
Eléphants en Afrique Centrale
Yaoundé, Cameroun, 1-3 juillet 2009**

Cadre institutionnel et les
instruments législatifs et
juridiques de la gestion des
conflits homme éléphant

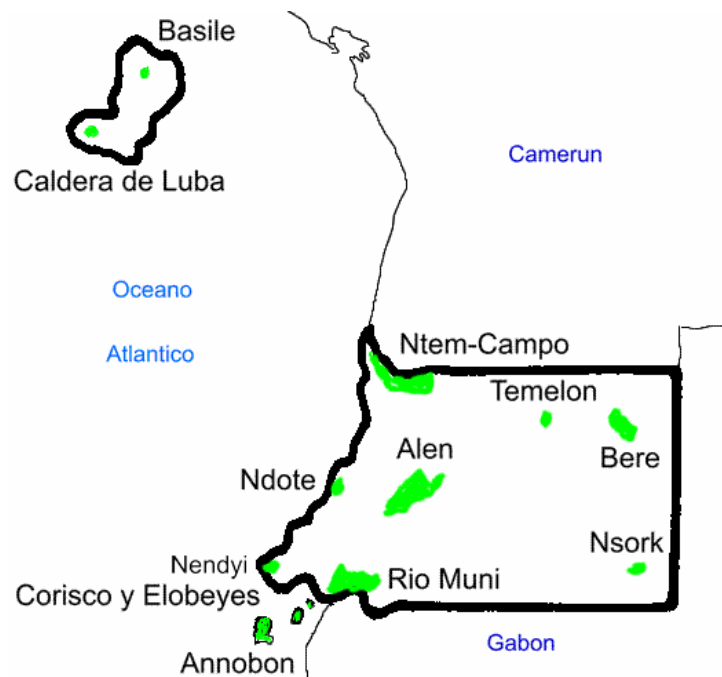
Cas de la Guinée Équatoriale

Par La Délégation Assistée

PLAN D'EXPOSE

- 1. Introduction et contexte
- 2. Instruments légaux sur la conservation de ressources biologiques
- 3. Application au terrain: certains mesures d'atténuation pour le conflit
- 4. Conclusions et recommandations

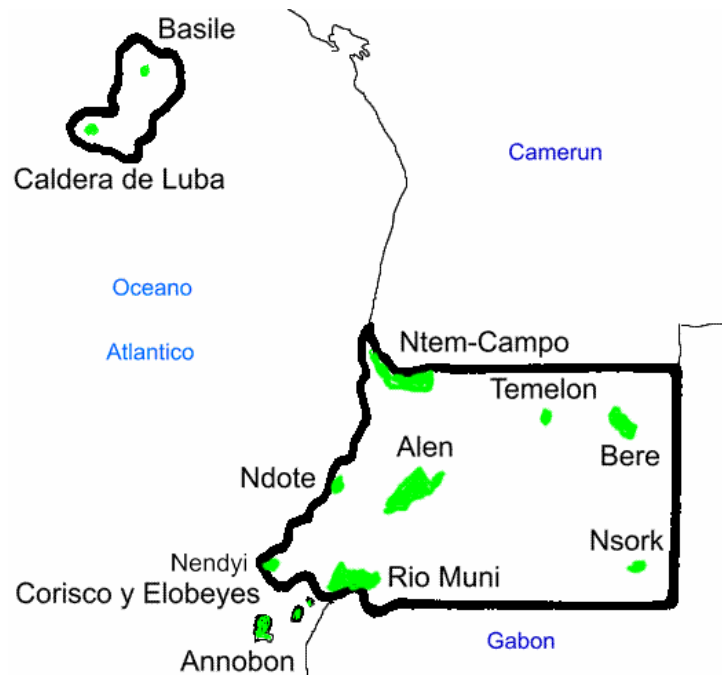
1. Introduction et contexte (a)



- État: *République de Guinée Équatoriale*
- Superficie: *28.051,46 km²*
- Population: *1.014.000*
- Limites: *République Camerounaise au Nord, à l'Est et Sud avec la République gabonaise, à l'Ouest avec l'Océane Atlantique*
- 13 aires protégées = *18,5% superficie du pays.*

1. Introduction et contexte

(b)



- La République de Guinée Équatoriale a une moyenne de 600 à 700 éléphants, dans un habitat d'éléphants d'environ 15.008 km² (AES, 2005), distribués dans le tiers sud au-dessous du fleuve Wele de la Région continentale du pays et même si se possible la présence sporadiquement des individus en provenance du Cameroun au long du Rio Campo (Rapport national pour la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en août 2005).
- Seulement 20% des habitats de l'éléphant est protégé (en particulier, les zones protégées: PNMA, PNAN, RNRC, RNEM, RNPN, MNPN, MNPB)

1. Introduction et contexte (c)



- Les études du conflit ne sont pas encore mené en Guinée Équatoriale, donc il n'existe pas de références bibliographies.
- Mais, les observations réalisées par autres missions hors du conflit et, les enquêtes socioéconomiques et la sensibilisation au communautés au tours des aires protégées, montrent que certaines villageoise réalisent leurs champs de cultives dans les anciens pistes des éléphants, ainsi que la fragmentation par l'exploitation forestier et construction routière par rapport au développement du pays.
- Conséquences, les éléphants détruits leurs cultives leurs du passage saisonnier pour se nourrir, soit dedans ou hors des aires protégées: Bananières, manioc, arachides, mais, etc.

2. Instruments légaux sur la conservation de ressources biologiques

- **Cadre international et sous-régional:**
Membre de la convention CITES, UICN, COMIFAC et ses structures, etc.
- **Cadre national en vigueur**
 1. La loi n° 1/1997, du 18 février, sur l'utilisation et aménagement des forêts
 2. La loi n° 7/2003, du 27 novembre, Régulatrice de l'environnement en Guinée Équatoriale
 3. Décret n° 171/2005, du 8 septembre, sur la stratégie et plan d'action pour la conservation de la biodiversité en Guinée Équatoriale

Les trois instruments ne montrent pas les aspects spécifiques du conflit homme éléphant, sont plus pluriel sur les aspects fauniques en générale.
- **Cadre national dérogé par la loi environnementale**
 1. Loi n 8/1988, du 31 décembre, Régulatrice du faune sylvestre, chasse et des aires protégées.
 3. Loi n 4/2000, du 22 mai, sur les aires protégées en Guinée Équatoriale

Dans tous ces dispositifs en vigueur et dérogé, il n'existe pas une stratégie du conflit homme – éléphant

3. Application au terrain: certains mesures d'atténuation pour le conflit



- La chasse d'éléphants est interdit
- Les éléphants détruits les cultives des communautés villageoise
- Mesures:

Chasse par autorisation a partir de la demande des membres du villages, des que les menaces sur les champs sont trop

La demande d'autorisation est envoyé au Ministère de l'Intérieur

Le Ministère de l'intérieur autorise au ministère de la défense pour abattre 1 individu ou 2

Le Ministère de l'environnement réalise une mission de vérification de la façon qu'il a été tue, et faire le rapport correspondant

3. Application au terrain: certaines mesures d'atténuation pour le conflit

L'expérience du parc national du Mont Alén:

- ❑ Les tirs à l'air libre effectués par les Eco-gardes pour éloigner les éléphants et autres animaux des cultures dans les lieux menacés. Les fusils peuvent être loués aux villageois. Cette méthode est relativement coûteuse, l'achat et la location fréquents de fusils (expérience du projet ECOFAC)
- ❑ Rémunération sous forme de nourriture (riz, sel, etc.) par l'équivalence de dégâts produits par les éléphants. Mais le budget et la durée des projets mis en œuvre dans le parc pour l'appui constant de ces compensations ont été limités (expérience projet ECOFAC)
- ❑ À l'heure actuelle la seule mesure est l'abattre d'un individu au maximum deux

4. Conclusions et recommandations

- ❑ Actuellement, il n'existe pas de politique précise au niveau du gouvernement sur le conflit homme – éléphant: la réparation / compensation de dégâts causée par les éléphants en particulier, et de protection de la faune en général.
- ❑ Peu d'expérience, des études pour l'atténuation des conflits hommes éléphants;
- ❑ Besoin d'acquérir d'expérience de connaissances visant à atténuer les conflits (échange d'expériences);
- ❑ Nécessité d'adopter un plan stratégique nationale si possible a partir d'une stratégie sous-régionale de la gestion des conflit homme - éléphant.
- ❑ Peu d'intervention du Ministère d'Agriculture et foret dans la gestion du conflit,
- ❑ Nécessite de rédiger une nouvelle loi sur la faune et la chasse, ainsi que une reforme sur les aires protégées pour que le ministère de l'agriculture et forets peut intervenir directement



JE VOUS REMERCIE



**MUCHAS GRACIAS POR VUESTRA
AMABLE ATENCION**